

affaire de certe importance, a donné une Constitution en forme de Bulle le 8. Septembre dernier, portant condamnation du Livre & de cent une propositions qu'Elle en a extrait. Le St. Bentvoglio Archevêque de Carrage, son Nonce auprès de Nous, ayant eu ordre de Nous en présenter un exemplaire de sa part, & de Nous demander nôtre protection pour la faire publier & exécuter dans tout nôtre Royaume; Nous l'avons reçûë avec tout le respect que Nous avons toujours eu pour le Saint Siege, & pour la personne de Nôtre St. Pere le Pape; & afin que cette Bulle fut acceptée plus promptement par un nombre considérable de Prelats, Nous avons convoqué une Assemblée extraordinaire composée des Cardinaux, Archevêques & Evêques, que la nécessité de veiller aux affaires particulieres de leurs Dioceses, avoit attiré à nôtre suite; & après une meure délibération, les Prelats de cette Assemblée Nous en ont présenté le procès verbal, par lequel Nous avons eu la satisfaction de voir; que reconnoissant dans la Constitution de Nôtre St. Pere le Pape, la Doctrine de l'Eglise; ils l'ont reçûë avec la déference & le respect qui est dû au Chef visible, qu'il a plû à Dieu de lui donner, & Nous ont supplié en même tems, qu'il Nous plût faire expedier nos Lettres Patentes, pour la faire publier & exécuter dans nôtre Royaume: Et comme Nous désirons concourir par nôtre autorité, à détruire des erreurs contraires à la Foi & préjudiciables au repos de l'Eglise, ainsi que Nous l'avons toujours fait, & que Nous y sommes obligez: A CES CAUSES, Nous avons dit & déclaré, disons & déclarons par ces Presentes